



## Procès-verbal N°5 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 14 juin 2022

**Bureau du Conseil :** Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Nadia Bridel, Scrutatrice, Monika Normand-Schwab, Scrutatrice, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice suppléante, Christine Vulliamoz, Scrutatrice suppléante.

**Secrétaire :** Gaetana Duvoisin

**Municipalité :** Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

**Conseil :** Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, aux spectateurs et à Mme Jacqueline Schwab, celle-ci s'occupera du résumé du Conseil pour le Vuarrens Infos.</p> <p>Il remercie également Mme Anne Blaser, boursière. Il informe que le Syndic est excusé aujourd'hui.</p> <p>Il annonce qu'il y aura un apéritif après la séance. La séance sera enregistrée.</p> <p>Au surplus, il informe également d'une modification de l'ordre du jour : au point 1bis : remerciements et distribution d'un présent à l'ancien Président du Conseil.</p> <p>Cette modification a été approuvée par l'assemblée.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
	1bis/ Remise d'un cadeau à l'ancien Président du Conseil	O. Piot	Le Président remercie en lui offrant un cadeau P. Vallotton pour son travail en tant que Président du Conseil pendant les deux anciennes législatures.	
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<p>Aucune remarque n'a été formulée.</p> <p>Celui-ci est accepté à l'unanimité.</p>	Le PV du 15 mars 2022 est adopté

3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u> Le Président explique qu'une fois un point réglé sur la liste, celui-ci est archivé. Il prend l'exemple de la demande pour une meilleure transparence lors des paiements d'indemnités aux Conseillers communaux. Le cas a été réglé lors de la dernière séance. Une liste est consultable auprès de la secrétaire après la séance, ainsi qu'à l'Administration communale auprès de la boursière pendant sa présence au bureau.</p> <p>Il précise également qu'il ne reviendra pas pendant la séance sur les points 1, 2, 6, 8 et 9 qui sont en cours ou avec une échéance ultérieure.</p> <p>Trois points ont été ajoutés depuis la dernière séance, les informations les concernant suivront pendant la séance.</p>	
4	4/ Préavis Municipal 2022/03 concernant les comptes 2021	D. Monod	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion dans son intégralité par Damien Monod (S. Buffat, excusé).</p> <p>« Le point suivant a été relevé dans le rapport de la commission des finances et de gestion et demande une plus grande rigueur, et ne doit plus se produire à l'avenir lors des investissements »</p> <p>S'agissant du rapport de révision des comptes 2021 établi par la société Fiprom :</p> <p>Nous constatons qu'une recommandation a été émise par le réviseur externe des comptes. Cette recommandation est relative aux postes 1410.18 « Réfection route de la Croisette » (pour un montant de CHF 29'217), 1410.19 « Réfection route d'Echallens » (pour un montant de CHF 58'705.90) et 1410.20 « Prolongation et réfection trottoir route d'Echallens » (pour un montant de CHF 14'001.00), postes pour lesquels aucune demande de crédit d'investissement n'a été adressée au Conseil Communal.</p> <p>Le réviseur externe, dans son rapport, indique que selon l'article 14 RCom, qui est le règlement sur la comptabilité des communes, tout investissement du patrimoine administratif doit faire l'objet d'un crédit d'investissement et être approuvé par le Conseil communal. Nous sommes donc face à une situation dans laquelle la commune de Vuarrens de part ce manquement, ne respecte pas le dit article 14 du règlement sur la comptabilité des communes.</p> <p>Nous notons également qu'étant donné qu'aucun crédit d'investissement n'a été adressé au Conseil Communal et validé par celui-ci, aucun amortissement des trois postes concernés n'a été comptabilisé en charge pour l'année 2021, ce qui, de facto, représente une charge en moins et impacte de manière non matérielle le résultat des comptes 2021.</p> <p>Nous relevons également que cette situation a été héritée de la précédente Municipalité et saluons la transparence avec laquelle ce sujet sensible a été traité par Madame Blaser et Monsieur Vallotton en commission.</p> <p>Finalement, la commission de gestion et finances juge inacceptable que la Commune de Vuarrens ne respecte pas le règlement en vigueur et attend, d'une part, de la Municipalité que cette situation soit corrigée dans des délais acceptables et, d'autre part, que cette correction soit confirmée par le réviseur externe dans son futur rapport couvrant les comptes 2022.</p> <p><u>Conclusion</u> Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté.</p>	

			Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : S. Buffat (excusé).	
5		<b>P. Vallotton</b>	<p>P. Vallotton informe que le point concernant les investissements relevés par la commission des finances et de gestion au point 4 sera corrigé pour le prochain exercice.</p> <p>Ch. Menétrey aimerait avoir des indications concernant l'augmentation du coût de la FAJE et l'EFAJE.</p> <p>A. Blaser, boursière explique que la participation de la Commune dépend des variations d'une année à l'autre dues aux changements qui s'effectuent au sein de cette organisation, comme par exemple les entrées à l'école obligatoire (départs) et les inscriptions d'enfants (entrées). Ces situations ne peuvent pas être prévues à l'avance.</p>	
6		<b>O. Piot</b>	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2022/03 est accepté l'unanimité.</p>	<b>Le préavis 2022/03 relatif aux comptes 2021 est accepté</b>
7	<b>5/ Préavis Municipal 2022/04 concernant le projet de réfection de la place de jeux</b>	<b>P. Ferrari</b>	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc dans son intégralité.</p> <p><u>Conclusion :</u> La Commission recommande à l'unanimité au conseil communal d'accepter le préavis Municipal No 2022-04.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc : P. Ferrari</p>	
		<b>F. Mooser</b>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion dans son intégralité.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, au Conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté, à l'exception de l'installation d'un trampoline.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : F. Mooser</p>	
		<b>O. Piot</b>	<p>Le Président précise qu'il a posé la question à C. Duvoisin si la conclusion concernant l'exclusion du trampoline était un amendement, celui-ci a répondu par l'affirmatif.</p> <p>M. Gianotti informe que le fournisseur du trampoline lui a confirmé qu'il s'agissait d'un jeu pour des places publiques à forte influence, une centaine de trampolines ont été posés partout en Suisse et aucun accident quel qu'il soit n'a été constaté. Elle précise que ce n'est pas le même trampoline que les particuliers peuvent acheter.</p>	

			<p>A. Roy demande des précisions sur la sécurité qui sera améliorée par rapport à l'existant.</p> <p>M. Gianotti précise que tous les jeux installés seront aux normes, un expert viendra faire un rapport lors de la fin des travaux pour la conformité de ceux-ci. Elle informe également qu'au sol des copeaux de bois suisse seront déposés, cette pratique rentre dans les normes de sécurité des places de jeux en Suisse.</p> <p>H. Gerber se demande s'il n'y aura pas trop d'oppositions lors de la mise à l'enquête étant donné que beaucoup d'habitants vivant à proximité se plaignent de la place de jeux actuelle. Il se demande également s'il ne serait pas préférable d'installer la place de jeux hors d'un quartier habitable. Il trouve également que les copeaux de bois sont trop onéreux.</p> <p>M. Gianotti pense que la place de jeux est très appréciable au milieu du village et à proximité des commerces, ce qui est également le cas pour d'autres d'habitants. Elle informe que l'emplacement de la nouvelle place de jeu a été déplacée un peu plus loin des habitations. Le projet a été présenté aux voisins directs qui ont été enchantés de celui-ci.</p>	
		<b>O. Piot</b>	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>L'amendement concernant l'exclusion du trampoline est accepté avec 16 oui, 10 non et 4 abstentions.</p> <p>Le préavis amendé 2022/04 est accepté avec 24 oui, 0 non et 6 abstentions.</p>	<b>Le préavis amendé 2022/04 relatif au projet de réfection de la place de jeux est accepté</b>
<b>8</b>	<b>6/ Préavis Municipal 2022/05 concernant les études Avant-projet 2022</b>	<b>L. Ciocca</b>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion dans son intégralité.</p> <p><u>Conclusion</u> En fonction des éléments mentionnés ci-dessus, la Commission de gestion et des finances recommande à l'unanimité, aux membres du Conseil communal, d'accepter le préavis no. 2022/05 tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : L. Ciocca</p>	
			<p>Le Président précise qu'il y a une récusation de K. El-Feghali, concernant une partie du préavis (la sécurisation), étant donné qu'elle est impliquée dans le projet. Il précise également que lui-même ne vote pas sauf s'il y a des bulletins secrets ou s'il faut trancher en cas d'égalité.</p> <p>P. Vallotton informe qu'il a des slides qui expliquent les différents projets avec les dépenses à faire si nécessaire.</p> <p>H. Gerber souhaite qu'il soit inclus dans le projet un lieu de stockage pour le chauffage à distance, afin de ne pas perdre de temps auprès des services forestiers.</p>	

			<p>P. Vallotton nous présente l'avant-projet sur l'écran avec ses explications, concernant l'unité centrale de chauffage qui sera dans le local de l'ancien four et qui permet d'accueillir une chaufferie beaucoup plus grande par son volume. Dans un premier temps, il s'agit de mettre à jour une ancienne étude qui a été faite dans les précédentes législatures. Par la suite, le type de chauffage sera étudié.</p> <p>H. Gerber précise que dans le projet de départ, la chaufferie était située derrière le restaurant et non dans l'ancien four à pain.</p> <p>P. Vallotton informe qu'il s'agit de locaux qui ne sont pas adaptés à l'heure actuelle à l'accueil d'une chaufferie. L'endroit proposé dans l'avant-projet est plus adéquat et également centralisé.</p> <p>G. Buffat rend attentif que la place nécessaire pour le stockage des plaquettes pour chauffer à distance de plusieurs bâtiment communaux sera certainement sous-dimensionnée à l'endroit prévu et qu'il faudrait compenser ce manque de volume par des transports beaucoup trop conséquents.</p>	
		<b>O. Piot</b>	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2022/05 est accepté avec 21 oui, 5 non et 3 abstentions.</p>	<b>Le préavis 2022/05 relatif aux études Avant-projet 2022</b>
<b>9</b>	<b>7/ Elections statutaires (bureau du Conseil)</b>	<b>O. Piot</b>	<p>Le Président invite le Conseil aux élections statutaires : Il passe la présidence à A. Roy pour l'élection du Président.</p> <p><u>Président</u> : A. Roy demande au Président s'il veut se représenter, celui-ci accepte et il est le seul à se présenter. Il est élu tacitement et applaudi. Le Vice-président le remercie infiniment pour son travail et son dévouement. O. Piot reprend donc la présidence.</p> <p><u>Vice-président</u> : Le Président remercie A. Roy et le bureau pour tout leur travail. Il présente A. Roy à la vice-présidence, celui-ci accepte et il est le seul à se présenter. Il est élu tacitement et applaudi.</p> <p><u>Scrutatrices</u> : N. Bridel et M. Normand-Schwab et A.-L. Zürcher et Ch. Vulliamoz se représentent, personne d'autre ne se manifeste. Elles sont élues tacitement et applaudies. Pour cette année, A.-L. Zürcher et Ch. Vulliamoz seront scrutatrices tandis que N. Bridel et M. Normand-Schwab passent suppléantes.</p>	<p>Président : <b>O. Piot</b></p> <p>Vice-président : <b>A. Roy</b></p> <p>Scrutatrices : <b>A.-L. Zürcher</b> <b>Ch. Vulliamoz</b></p> <p>Suppléantes : <b>N. Bridel</b> <b>M. Normand-Schwab</b></p>

10	8/Communications de la Municipalité	P. Vallotton	<p><u>Administration communale</u> P. Vallotton nous explique la création d'un espace documentaire unique, afin d'améliorer le partage d'informations. Ceci permet de gagner du temps notamment dans les séances de Municipalité.</p> <p>Il informe que C. Charlet, Syndic est absent actuellement et que ça va durer un certain temps.</p> <p>En ce qui concerne l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire communal, une convention aurait été signée, mais selon leurs informations, elle concerne un projet dont la Commune de Vuarrens avait été écartée. Aucune trace d'un éventuel courrier annulant cette convention n'a été trouvé. La Municipalité ne sait pas vraiment où trouver l'information.</p> <p><u>Bâtiments communaux</u></p> <p><u>Restaurant</u> : un nouveau bail a été établi suite à la reprise du restaurant, celui-ci est basé sur un modèle de la CVI. Il permet à la Commune de pouvoir intervenir lors d'une éventuelle revente de la société exploitante. Au surplus, un état des lieux complet a été effectué, il y a des travaux à prévoir (remplacement fenêtre, sols, adoucisseur d'eau, porte d'entrée, peinture, sanitaire et terrasse prévue en 2023).</p> <p><u>Entretien général des bâtiments</u> : il a été constaté que peu d'entretien ont été faits, mais les travaux importants arrivent actuellement en même temps. Pour pallier à ce problème, le fond de réserve rénovation bâtiment qui se trouve dans le bilan sera utilisé et alimenté chaque année, celui-ci ne l'a plus été depuis 2016. Il faut déterminer comment il peut être utilisé et pour quels types de travaux.</p> <p><u>Projet ancienne Forge</u> : des plans vont être réalisés, une analyse CECB est en cours afin de corriger certains points. Il nous informe l'engagement d'un thermicien, afin que celui-ci calcule des subsides en fonction des variantes. Un projet et une offre par corps de métiers seront présentés lors du prochain Conseil du mois de décembre 2022, sous forme de préavis. Si celui-ci est accepté, la mise à l'enquête pourra débuter début 2023 et les travaux en avril 2023 (durée 5 à 6 semaines sans locataire). Les risques si de tels travaux ne sont pas réalisés est que la chaudière peut lâcher à tout moment. Ceci peut avoir un impact sur le congélateur communal qui est mal isolé, qui fait beaucoup de bruits et l'évaporateur du congélateur qui se trouve dans le garage du locataire est problématique au niveau économie d'énergie. La Municipalité à l'idée éventuellement de déplacer le congélateur communal dans le projet. Son système d'alarme a été posé et testé, il faut faire attention aux portes ouvertes.</p> <p><u>Routes</u> Les mesures de bruit ont été effectuées en mai 2022, la Commune de Vuarrens est dans les normes.</p>	
11		R. Pedrazzini	<p><u>Réseau d'eau sous pression, Eaux claires, usées, sources</u></p> <p><u>Réseau d'évacuation Eaux claires/eau usées &amp; sources</u> R. Pedrazzini nous explique que trois chantiers sont en cours depuis le début de l'année, avec les explications sur l'écran :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème de drainage sur la parcelle 66.</li> <li>• Fuite d'une conduite sur une parcelle communale.</li> <li>• Ecrasement d'une ancienne conduite d'eau de source, des devis pour le remplacement de la conduite et les travaux de terrassement sont encore à recevoir.</li> </ul>	

			<p><u>AIAE – Association intercommunale d'amenée d'eau région d'Echallens</u> La Municipalité a rencontré M. Mayor fontainier, qui l'informe que l'AIAE a la volonté de fournir des dossiers d'autocontrôle aux Communes, afin que la révision des bornes hydrantes et des vannes puisse être effectuée par celles-ci, qui sont responsables à partir du point de distribution. La Municipalité informe que toutes les révisions ont été faites à ce jour. L'AIAE a également des projets de s'élargir dans les Communes pour apporter leur savoir-faire pour la gestion de l'eau sous-pression.</p> <p><u>Eaux claires/eaux usées :</u> Une vérification des séparatifs est en cours. Des problèmes ont été constatés à la STEP, notamment la cuve qui est utilisée pour un acide qui stabilise certains produits, celle-ci prend de l'âge et sa sécurité n'est plus garantie. Des entreprises spécialisées ont été contactées, afin qu'elles établissent des devis. La problématique des alarmes sera également réglée.</p>	
12		<p><b>I. Mas</b></p> <p><b>R. Pedrazzini</b></p>	<p><u>Environnement, biodiversité &amp; énergie</u> La première séance concernant le dossier de la biodiversité a été réalisée et une suivante aura lieu le 16 juin 2022, afin de formaliser les besoins de la Commune pour les mandats d'études. Les propositions seront présentées lors d'une prochaine séance du Conseil.</p> <p><u>Antenne téléphonie mobile</u> Une évaluation de la Municipalité est en cours, celle-ci a reçu une décision cantonale positive. Deux choix sont à faire, soit y donner suite favorablement ou pas. L'UCV et les juristes cantonaux ont été consultés par la Municipalité, afin de prendre une décision, ceux-ci n'ont pas été mesure de donner des réponses claires. Un avis de droit a donc été demandé à un avocat spécialisé pour étudier ce dossier, voici ce qui en résulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commune ne peut s'opposer à cette enquête, car elle s'inscrit dans le cadre légal,</li> <li>• Il a rendu attentif la Municipalité que le Château d'eau est classé aux monuments historiques.</li> </ul> <p>Suite à la dernière remarque, le dossier a été renvoyé au Canton, la synthèse CAMAC a été cette fois négative. L'Etat propose une adaptation qui consiste à mettre les antennes à l'intérieur du Château d'eau. Le dossier a été donc renvoyé à l'entreprise Swisscom, afin qu'elle adapte le projet. En ce qui concerne les opposants, un retour leur sera donné, par le biais des avocats pour certains.</p> <p>Il informe que les frais de l'avocat spécialisé sont très onéreux et que la Municipalité n'a pas eu le choix que de faire appel à son aide étant donné les délais qui sont courts.</p> <p>F. Mooser demande si le risque de s'opposer à l'entreprise Swisscom a été quantifié.</p> <p>R. Pedrazzini informe que la formulation des risques mentionnés ci-dessus ont été donnés par UCV et les juristes du Canton. Il explique qu'au moment où la Municipalité refuse un permis de construire, l'entreprise Swisscom fera un recours au Canton, c'est à ce moment-là que la Commune doit motiver son refus, il faut donc de bonnes raisons pour s'y opposer.</p> <p>P. Vallotton rend attentif que l'ancienne Municipalité a signé une convention et que l'actuelle ne peut s'y opposer. La situation est complexe.</p>	

13	<p><b>R. Pedrazzini</b> <b>I. Mas</b></p>	<p><u>Règlement du personnel</u> Suite à l'approbation du préavis, le règlement du personnel a été transmis au Canton qui l'a à son tour accepté. La mise en application effective se fera une fois que les délais légaux seront écoulés.</p> <p>Les prochaines étapes consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adoption de l'échelle des salaires (Municipalité/personnel).</li> <li>• La préparation de nouveaux contrats pour le personnel.</li> <li>• La préparation de nouveaux contrats pour les auxiliaires communaux.</li> <li>• La signature par le personnel et la Municipalité.</li> </ul> <p>Une présentation sera faite à la prochaine séance du Conseil. La Municipalité précise qu'elle souhaite présenter avant ces informations à leurs collaborateurs.</p> <p><u>Ressources humaines</u> Les cahiers des charges du service de la voirie ont été établis, il manque ceux de l'administration qui sont en cours de réalisation. L'outil pour la gestion des heures (Tipee) a été mis en place pour le service de voirie et l'administration, celui pour les patrouilleuses et la Municipalité va l'être prochainement. R. Pedrazzini nous informe de la fin de la période d'essai du nouvel employé au service de voirie et exploitation M. Grégory Genna, il s'agit d'un jeune qui est en formation, il a encore beaucoup à apprendre et à améliorer. Ils vont faire le nécessaire pour poursuivre son intégration.</p> <p><u>Police des constructions</u> I. Mas nous informe qu'il a été constaté et rapporté des problèmes de sécurité sur un chantier. La Municipalité a demandé l'arrêt des travaux pour sécuriser le site. Elle surveille ce chantier de près et demandera également à la SUVA d'intervenir si nécessaire.</p> <p>D. Monod demande de quel chantier il s'agit. R. Pedrazzini lui répond que c'est celui de la maison bernoise.</p> <p>La Municipalité attend toujours le rapport d'expertise des talus à la route d'Echallens.</p> <p><u>PGA</u> La planification de l'actualisation sera faite dans le courant 2023 ou 2024, une réponse à la motion R. Pedrazzini sera donnée dans ce cadre.</p>	
14	<p><b>M. Gianotti</b></p>	<p><u>École ASIRE / Structure Accueil EFAJE/Service sociaux</u></p> <p><u>ARASPE :</u> G. Gianotti nous explique qu'en 2023-2024 plusieurs personnes travaillant dans cette structure vont se retrouver à la retraite. Un projet d'optimisation du site va être lancé, afin de tout regrouper en un seul endroit, éventuellement à Echallens, ceci afin de déstigmatiser les personnes, de pouvoir avoir des horaires plus élargis et d'avoir une praticité au niveau des transports publics.</p>	



			<p><u>EFAJE</u> Une énorme erreur s'est produite dans les comptes, ceux-ci ont été refusés lors de l'assemblée générale. Il y aura donc une prochaine assemblée générale extraordinaire à la fin du mois en cours.</p> <p><u>Police</u> M. Gianotti nous informe qu'un projet de conférences publiques aura lieu à la grande salle sur divers sujets, concernant la police.</p> <p><u>ASIRE</u> Les comptes ont été approuvés lors de l'assemblée générale, le rapport de gestion le sera lors de la prochaine séance.</p>	
15		<p><b>Y. Marendaz</b></p> <p><b>Ch. Menétrey</b></p> <p><b>G. Buffat</b></p>	<p>Y. Marendaz rend attentif à l'utilisation par l'employé de voirie du véhicule communal, afin d'éviter un accident lorsqu'il est manipulé pendant son service.</p> <p>La Municipalité prend note.</p> <p>Ch. Menétrey pose la question si le temps d'essai de M. Grégory Genna a été prolongé.</p> <p>R. Pedrazzini informe que maintenant il passe dans une partie formation, qu'il n'y a plus de temps d'essais.</p> <p>P. Vallotton ajoute qu'il s'agit maintenant d'une poursuite d'apprentissage pour cet employé à faire, ce qui est dans la normalité.</p> <p>G. Buffat constate que les travaux qu'il doit faire sont parfois trop dur pour son jeune âge et qu'il faut un temps d'adaptation.</p>	
16	9/ Propositions individuelles	<b>O. Piot</b>	<p>Le Président revient sur la liste de points ouverts et informe l'assemblée que les procès-verbaux du Conseil sont à jour sur le site internet de la Commune.</p> <p>Il relève quelques événements spéciaux dans la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Yoan Jambon, le fromager du village a obtenu la note de 20/20 deux fois pour la fabrication de son gruyère, il le félicite.</li> <li>• Il félicite également l'organisation de la mise en place dans le village pour l'événement Suisse Bouge, qui a obtenu la 27<sup>ème</sup> place.</li> <li>• Il félicite l'implication des agriculteurs et le Comité d'organisation durant la journée du Rallye pédestre, qui a eu lieu le 21 mai 2022.</li> <li>• Il félicite la 1<sup>ère</sup> équipe de foot du NGV (4<sup>ème</sup> ligue) qui a été promue et qui a obtenu la première place du Canton pour la meilleure attaque et le Fairplay, ainsi que la 2<sup>ème</sup> équipe de foot du NGV (5<sup>ème</sup> ligue) qui elle a obtenu la 2<sup>ème</sup> place du Canton pour le Fairplay</li> <li>• Il félicite également le club de foot pour l'organisation de Graine de foot qui a eu lieu le 11 juin 2022 et remercie les employés communaux pour la tenue de la pelouse.</li> <li>• Il souhaite plein de succès à la Jeunesse de Vuarrens pour son Tour de jeunesse, qui aura lieu du 17 au 19 juin 2022.</li> <li>• Il félicite le programme de la nouvelle saison de l'AAV.</li> <li>• Il encourage toute l'assemblée à être présente cette année à la fête du 1<sup>er</sup> août au village.</li> </ul>	

			Le Président informe que les prochaines votations fédérales auront lieu le 25 septembre 2022. P. Vallotton recherche volontiers des personnes qui désire alimenter avec des articles le journal local Vuarrens Infos.	
17		O. Piot	Le Président informe que le prochain Conseil aura lieu le mardi 4 octobre 2022. Il remercie l'assemblée.	
18		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 21h35

**PV adopté par le Conseil communal du mardi 04 octobre 2022**

**Le Président**

**Olivier Piot**



**La Secrétaire**

**Gaëtana Duvoisin**